



Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du 17.4.2015
Et publication en mairie du 17.04.2015



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015 À 17 HEURES

L'an deux mille quinze, le huit avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE,

Absente :
Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Absents avec procurations :

Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

12/ OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

Monsieur Jean-Paul GEAY, Adjoint au Maire expose à ses collègues

Le projet Budget Primitif 2015 de la Commune était joint à l'ordre du jour dont la vue d'ensemble est la suivante :

- Section de fonctionnement : 10.734.011,00 euros
- Section d'investissement : 1.667.840,00 euros

Ce projet de budget primitif n'intègre pas les résultats de l'exercice 2015, ni la reprise des restes à réaliser.

Il s'agit d'un budget primitif prévisionnel, qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 10.734.011,00€

Elles correspondent à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. Il s'agit des dépenses qui reviennent régulièrement lors de chaque exercice.

On peut distinguer les charges de gestion générale, les charges de personnel et frais assimilés, les autres charges de gestion courante, les Charges financières.

Les Charges exceptionnelles, malgré leur caractère non répétitif, se rapportent au fonctionnement de la collectivité.

Enfin, les dotations aux amortissements sont également des charges de fonctionnement.

Les Charges de gestion générale - Chapitre 011 : 2.102.304,00€

- ⇒ Les Charges de personnel et frais assimilés : 5.039.251,00€
- ⇒ Les autres charges de gestion courante : 1.111.761,00€
- ⇒ Les Charges financières : 552.849,00€
- ⇒ Les Charges exceptionnelles : 3.200,00€
- ⇒ Les reversements d'attribution de compensation négative à la Métropole Nice Côte d'Azur : 535.806 €
- ⇒ Les dotations aux amortissements : 384.174,00€
- ⇒ Le virement à la section d'investissement : 1.004.666,00€

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 10.734.011,00€

Le budget d'une commune comprend essentiellement en recettes de fonctionnement, les dotations de l'État, les impôts (fiscalité locale directe ou indirecte) et les compensations fiscales, les produits d'exploitation issus des services publics, et les subventions.

- Les dotations et participations : 1.308.670,00€
- Les impôts et taxes : 8.162.041,00€
- Les produits des services, du domaine et ventes : 260.200,00€
- Les autres produits d'activité : 552.100,00€
- Les atténuations de charges : 400.000 €
- Les produits exceptionnels : 1.000,00€
- Les travaux en régie : 50.000,00€

La section d'investissement

Les dépenses d'équipement d'un montant total de 502.231,00€

Comprennent essentiellement des opérations qui modifient le patrimoine de la Commune, et des opérations en capital.

- ⇒ Les frais d'études et acquisition de logiciels : 35.652,00€

⇒ Les immobilisations corporelles : 169.579,00€

⇒ Les travaux et acquisitions : 297.000,00€

Qui portent sur la réhabilitation de l'auditorium (100.000,00), la création de vestiaires pour les services espace vert avenue Riant Séjour (80.000 €), création d'une handi-plage (20.000 €), réfection des sols souples jardins Binon (55.000 €)

⇒ Les remboursements en capital des emprunts (1.165.609,00€)

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 1.667.840,00€

Elles se composent essentiellement de l'autofinancement (1.004.666,00 €), de la cession d'un bien immobilier (160.000 €), de participations (34.000,00€), du FCTVA (85.000,00€) et des dotations aux amortissements (384.174,00 €).

En application des articles L2312-1 à 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2015 de la Commune, dont le détail était annexé à l'ordre du jour de la convocation, par chapitre et par nature.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré à 23 voix pour et 3 voix contre (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA) et 2 abstentions (Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS)

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives